

Le mercredi 02 mai 2007

## **Un éducateur violent trouvé coupable de quatre accusations**

Longueuil

**Marcel Dubois, un éducateur spécialisé de 36 ans, a été trouvé coupable de deux accusations de voies de fait simples, d'une accusation de voies de fait ayant causé des lésions corporelles et d'une accusation de menaces envers des enfants de dix et onze ans.**

Marcel Dubois oeuvrait dans une classe d'élèves présentant des troubles de comportement, à l'école primaire Iberville de l'arrondissement St-Hubert, à Longueuil. Les gestes reprochés se sont déroulés entre septembre 2005 et mai 2006.

Il a cependant été acquitté d'une autre accusation de voies de fait avec lésions et d'une accusation de séquestration liée aux affirmations d'un des trois plaignants, âgé de dix ans à l'époque, à l'effet que Dubois l'avait menotté au moins trois fois à un tuyau au sous-sol de l'école et l'avait laissé sur place durant au moins deux heures à chaque fois.

Le juge Denys Noël, de la Cour du Québec, a mentionné que, même s'il ne croyait pas la version de Dubois, il subsistait néanmoins un doute raisonnable dans son esprit, d'où l'acquittement sur ces deux derniers chefs.

La mère du plaignant qui disait avoir été menotté s'est dite satisfaite du jugement, malgré l'acquittement sur les deux derniers chefs, notant que Dubois a quand même été trouvé coupable et aura un dossier judiciaire.

L'accusé était adjoint à l'enseignante attitrée de la classe d'élèves avec des troubles de comportement et avait l'habitude d'imposer la discipline aux fortes têtes par le moyen d'une sévère clé de bras dans le dos, parfois jusqu'à la tête. Il avait aussi, à plusieurs reprises, projeté les enfants au sol et parfois même au tableau.

Le juge Noël a noté qu'il n'utilisait pas son pouvoir de correction pour éduquer mais bien pour se livrer simplement à des guerres de pouvoir avec les enfants. Il a estimé qu'il s'agissait d'un usage de force exagéré et a déploré son insouciance face au risque de blessures chez les victimes.

Dubois est toujours en liberté et n'est plus à l'emploi de la Commission scolaire Marie-Victorin depuis les événements.

Les représentations sur sentence auront lieu le 11 juin prochain au palais de justice de Longueuil.